



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

**Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
Service Accompagnement territorial**

**Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de reconstruction de la cabane
Tchanquée n°3
sur la commune de LA TESTE de BUCH**

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 121-24 et R.121-5,

Vu la demande de permis de construire PC 529 23 K 0033 déposé 17/02/2023 par le Conservatoire du Littoral sur la commune de LA TESTE de BUCH tendant à obtenir l'autorisation de reconstruire la cabane Tchanquée n°3 d'une superficie de 110 m²

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 août 2023 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de la reconstruction de la cabane Tchanquée n°3 sur la commune de LA TESTE de BUCH

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1 Rappel du contexte :

Le projet concerne la déconstruction et reconstruction de la cabane Tchanquée n°3 située au Nord de l'île aux oiseaux au sein du bassin d'Arcachon

2 Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du lundi 21 août 2023 au lundi 4 septembre 2023 inclus du dossier de demande de permis concernant la déconstruction et reconstruction de la cabane Tchanquée n°3 sur la commune de LA TESTE de BUCH, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Ce dossier incluait une étude d'incidence Natura 2000 en date du 1^{er} juin 2023

Cette mise à disposition a eu lieu à la Mairie de La Teste du Buch où les intéressés ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet. Il a également été mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr .

L'arrêté de mise à disposition a été affiché en mairie et sur site 8 jours avant le début de la participation du public et pendant toute la durée de la consultation, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral. L'avis a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Gironde dans les mêmes délais.

3 Résultat de la mise à disposition

En mairie de La teste du Buch le registre mis à disposition du public est resté vierge de toute observation.

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune observation n'a été formulée.

4 Conclusion

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande de permis de construire de la cabane Tchanquée n°3 sur la commune de LA TESTE de BUCH

Le bilan de la mise à disposition sera consultable dans la Mairie de LA TESTE de BUCH et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Fait à Bordeaux, le 25 septembre 2023
Pour le DDTM par délégation
L'Ingénieur des TPE Chef du SAT

M Frédéric KOZIMOR